



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 mai 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Laëtitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Anne-Cécile MERCIER, ayant donné pouvoir à Laëtitia NATIVELLE.

Début de la séance : 20h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Maëli DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.22.037 – Créations de postes au 1er juin 2022

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Par dérogation et selon la nature des missions exercées, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation, aux besoins des services et au regard des missions exercées, le tableau des effectifs est modifié comme suit au 1er juin 2022 :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	50%	L332-8
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100%	

Après avis du comité technique du 10 mai 2022 et après présentation en commission générale du 2 mai 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer les postes ci-dessous énoncés à compter du 1^{er} juin 2022 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ces dossiers et de procéder au recrutement.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **12 MAI 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **17 MAI 2022**

Publication le : **17 MAI 2022**
Notification le : **17 MAI 2022**



Le Maire

Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_037
Date de la décision :	2022-05-11 00:00:00+02
Objet :	Créations de postes au 1er juin 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20220511-DL_22_037-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220511-DL_22_037-DE-1-1_0.xml	text/xml	901
Nom original :		
DL.22.037 -RH - Créations de postes au 1er juin 2022.pdf	application/pdf	300853
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220511-DL_22_037-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300853

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mai 2022 à 14h07min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mai 2022 à 14h07min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mai 2022 à 14h07min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mai 2022 à 14h07min34s	Reçu par le MI le 2022-05-17